



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

N°2124  
Entrée le 15.04.2025  
Chambre des Députés  
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 21.05.2025  
Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 15.04.2025

Madame la Ministre déléguée  
auprès du Premier ministre,  
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 15 avril 2025

**Objet : Question parlementaire n° 2124 du 21 mars 2025 de Monsieur le Député André Bauler concernant « Santé dentaire ».**

Madame la Ministre,

En date du 21 mars 2025, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au mercredi 21 mai 2025 étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Depez